

320 - Allocations de solidarité
**320 - Allocation RSA et Contrats aidés -
Propositions financières - Budget primitif 2019**
Rapport n° CD/2018/075
Service Chef de file :

L640 - Service gestion RSA

Service(s) associé(s) :
Résumé :

Face à la progression inquiétante des facteurs d'exclusion et de grande précarité, le Département du Bas Rhin engage une mobilisation sans précédent en faveur de l'emploi. Une place pour chacun dans la société, une place pour chacun dans l'emploi c'est passer d'une solidarité de droit à une solidarité d'engagement. En transversalité et au plus près des réalités des territoires et de leurs habitants, dans leurs fragilités et leurs potentiels, l'action du Département vise à traiter structurellement les causes de la précarité, notamment pour les plus fragiles et les jeunes, et à lever les freins conjoncturels à l'emploi.

Cette politique s'appuie sur deux axes stratégiques majeurs : l'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA et leur responsabilisation, au travers du juste accès au droit.

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil départemental de décider des inscriptions budgétaires 2019 au titre de l'allocation du Revenu de Solidarité Active et des Contrats aidés.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
D	32010	F	Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir	161 025 446,00	161 393 622,00
			TOTAL	161 025 446,00	161 393 622,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2018	Projet Budget Primitif 2019
R	32010	F	Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir	1 346 000,00	1 335 000,00
			TOTAL	1 346 000,00	1 335 000,00

32010 – Allocations RSA - RMA - contrat d'avenir
1) Contexte

Les Départements sont en charge des politiques d'insertion en faveur des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) soumis « aux droits et devoirs ». Pour le Département du Bas-Rhin, cette compétence a été déployée de manière particulièrement volontariste depuis juin 2013.

Fort de premiers résultats tangibles, le Département du Bas-Rhin a adopté un premier plan départemental pour l'emploi et l'inclusion pour les exercices 2017 à 2019. L'adoption le 25 juin dernier du Plan pour le Développement, l'Emploi et l'Inclusion (2018-2021), a traduit le souhait de l'Exécutif départemental, d'aller encore plus loin en matière d'insertion et d'emploi, pour la mise en place du « circuit court de l'emploi ».

Ce plan départemental s'articule autour des objectifs suivants :

- favoriser l'accès à l'emploi durable de 12 000 personnes d'ici 2021 par une dynamisation globale des dispositifs d'insertion ;
- proposer d'ici 2021 une voie d'insertion à 8 000 allocataires du RSA, notamment les plus éloignés de l'emploi ;
- poursuivre la gestion rigoureuse des droits en réalisant 12 000 contrôles d'ici 2021.

Les deux premiers objectifs sont déclinés dans le rapport « Insertion sociale et professionnelle » - axe 310.

2) Propositions d'inscriptions budgétaires

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé que les actions mobilisent en 2019 un crédit de 161 393 622 €, quasi stable par rapport au budget primitif 2018.

Ces crédits se répartissent de la façon suivante :

- **Pour l'allocation RSA** : 155 300 000 €, dont 135 700 000 € pour l'allocation RSA socle et 19 600 000 € pour l'allocation RSA majoré ;
 - 450 500 € pour des actions diverses (admissions en non valeurs et remises gracieuses) ;
 - 1 200 000 € au titre de la constitution de provisions pour non récupération des indus RSA générés depuis 2008. Le taux de récupération des indus par la CAF du Bas-Rhin avant transfert au Département s'élève à 61% pour 2017. Le taux de récupération par la Paierie départementale après transfert est de 37 % pour la même année ;
 - 10 000 € en rétribution de la Caisse d'Allocations Familiales pour la délégation de certaines compétences en matière de gestion du RSA.
- **Pour les contrats aidés** : 4 433 122 €, dont 700 000 € pour le secteur marchand et 3 733 122 € pour le secteur non marchand.

Il est proposé que ces actions mobilisent également en 2019 des recettes pour un montant de 1 335 000 €, quasi stables par rapport au BP 2017, issues de la politique de contrôle du RSA.

3) Des actions qui génèrent des résultats positifs

Depuis 2015, cette stratégie autour de la responsabilisation accrue des BRSA, semble porter ses fruits. Ses effets sont mesurés selon quatre indicateurs :

- **Une baisse du nombre d'allocataires** : les chiffres du mois d'août 2018 confirment une tendance à la baisse du nombre d'allocataires du RSA financés : de 24 080 en août 2018, leur nombre a diminué de 2,7 % par rapport à août 2017 et de plus de 10 % depuis août 2015.

- **Une progression ralentie de la dépense relative au RSA** : en 2017, la progression de la dépense a été ralentie pour la quatrième année consécutive. En effet, on constate une progression de 10,9 % du montant de l'allocation entre 2013 et 2014, une progression de 4,5 % entre 2014 et 2015, une progression de 1,3 % entre 2015 et 2016 et une quasi-stabilisation à + 0,3% entre 2016 et 2017. Le montant versé au titre de l'exercice 2017 s'est élevé à 152,1 millions €.

- **Des contrôles optimisés** : le Département du Bas-Rhin s'est engagé depuis 2015 dans une démarche soutenue de contrôle des droits au RSA avec la mise en place d'une politique coordonnée et en complémentarité avec les outils de la Caisse d'Allocation Familiales (CAF). Cette stratégie vise à s'assurer que l'allocation bénéficie à celles et ceux qui en respectent les conditions d'attribution : le juste droit.

L'augmentation de la capacité de contrôle a pour but de :

- prévenir les fausses déclarations,
- procéder aux rectifications à l'accès au droit en fonction de nouvelles informations,
- présenter des dossiers présumés frauduleux à la commission des fraudes de la CAF. En 2018, l'objectif d'engager 3 000 contrôles sera tenu.
- diminuer le nombre des situations non conformes : la part des situations non conformes par rapport au nombre de situations contrôlées, est à la baisse. De plus de 30 % en 2014, elles ne sont que de 20 % à août 2018.

Ces mesures ont permis, depuis 2013, le constat d'un cumul d'indus générés suite aux contrôles de 5 291 447 € (pour 2018, 1 059 000 € pour la période allant de janvier à août).

L'évolution à la hausse de l'allocation est désormais uniquement imputable aux mesures prises de manière unilatérale par le Gouvernement (revalorisation du montant du RSA).

Ces dépenses nouvelles, décidées par le Gouvernement, ne sont pas compensées. Le reste à charge du Département augmente ainsi régulièrement. En 2017, et s'agissant du Département du Bas-Rhin, seuls 49,6 % des dépenses de RSA étaient compensées par l'Etat contre 79 % en 2008.

Cette situation pèse lourdement sur les finances du Département. A ceci se rajoute la baisse drastique des dotations de l'Etat, et pour les années à venir, l'encadrement de l'évolution des dépenses publiques voulues par le gouvernement.

4) La nécessité d'une nouvelle forme de mobilisation

Même si certains indicateurs économiques nationaux indiquent une reprise de l'activité, la situation reste encore fragile, avec une croissance au ralenti, insuffisante pour être réellement créatrice d'emploi.

Le taux de chômage au deuxième trimestre 2018 pour le Bas-Rhin s'élève à 7,6 %, en diminution de 4,0 % sur un an.

En regard, la part des allocataires du RSA qui présentent plus de 3 ans d'ancienneté dans le dispositif progresse, pour s'établir à 54% au 30 juin 2018 (contre 50% au 31/12/2013).

Enfin, l'isolement constitue l'une des caractéristiques des allocataires du RSA : 85 % des allocataires du RSA sont isolés. En l'absence d'un réseau social ou familial, les difficultés liées à la santé ou à la bonne gestion des revenus (endettement) peuvent facilement conduire à l'exclusion. L'isolement constitue dès lors un facteur de pauvreté non négligeable. La précarité des liens est tout aussi déterminante que la précarité des biens.

5) Le levier vers et dans l'emploi des contrats aidés

Dans le cadre du plan pour le développement, l'emploi et l'inclusion (PDEI 2018-2021), le Département du Bas-Rhin a fait du retour à l'emploi des allocataires du RSA sa priorité dans le cadre de sa stratégie pour l'insertion. Des moyens importants sont déployés pour cet objectif en mobilisant plusieurs leviers complémentaires.

Ces actions sont décrites dans le rapport *310 – Insertion sociale et professionnelle*. Seul le levier « contrats aidés » est développé dans le présent rapport. Le contrat unique d'insertion (CUI) a pris la forme, depuis 2017, d'un contrat initiative emploi (CIE), pour le secteur marchand et d'un Parcours emploi compétences (PEC) pour le secteur non marchand.

Ces contrats sont mobilisés par l'équipe Emploi du Département pour le placement à l'emploi d'allocataires du RSA.

La part de financement du Département du Bas-Rhin de cet outil s'est également alourdie pour le Département qui en fait aujourd'hui le principal voire l'unique contributeur.

- Proposition 2019 sur l'outil « contrats aidés » :

Pour le CIE, le crédit qu'il est proposé de décider d'inscrire en 2019 s'élève à 700 000 €.

Pour les PEC, le crédit qu'il est proposé de décider d'inscrire s'élève à 3 733 122 €, afin d'assurer l'objectif de contrats fixé par le PDEI (3 000 par an sur 4 ans).

Ces contrats sont mobilisés sur la base d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) qui a été adoptée en séance plénière le 26 mars 2018. En fonction de l'évolution du nombre de contrats autorisés, les crédits seront positionnés :

- soit sur la participation financière prévue initialement si le nombre de contrats aidés est maintenu au niveau de l'année 2018 à savoir 700 PEC (dont 80 modulables et 100 réservés aux Auxiliaires de Vie Scolaire de l'Education Nationale) et 200 CIE (dont 50 réservés aux travailleurs handicapés) ;

- soit sur la préparation intensive des allocataires du RSA si le nombre de contrats aidés est en diminution (par exemple : sessions de mobilisation dès l'entrée dans le RSA ; stages intensifs de connaissance des métiers / français langue étrangère et allemand ; modules courts de préparation à la mise à l'emploi).

L'ensemble des crédits affectés à ces actions s'élève à 161 393 622 €.

La commission Emploi, Insertion et Logement a émis un avis favorable à ces propositions le 26 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2019 de l'axe d'intervention 320 - allocations de solidarités.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials 'FB' followed by a long horizontal stroke.

Frédéric BIERRY